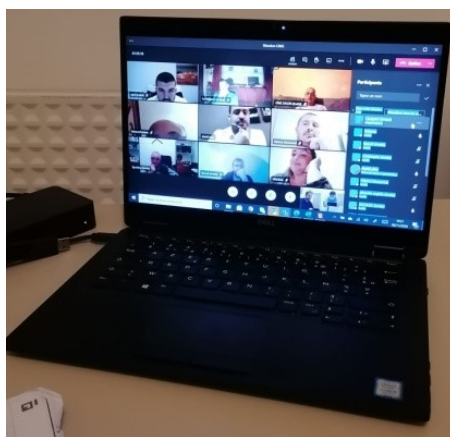


COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CA DU 6 NOVEMBRE 2020

Visio Conférence





Présents :

CAUGANT Arnaud	Président – Salon Triathlon
BELIERES Jean-Pierre YTIER David	Adjoint aux sports Adjoint aux finances
SASSO Nadège JACQUES Pascal CHAZEAU Laineur-Lothaire BARBI Claude	Trésorière - GR Club Salon Grans Trésorier Adjoint - Salon Tennis de Table Secrétaire - Echiquier Nostradamus Secrétaire Adjoint – Poker Saloon 1842
CHABBI Saïd CONTENSUZAS Benoit	Cap Sport Provence Sport Taekwondo
DECOURVAL Fabrice LORIENT Dominique NUC Gérard	Salon Hockey Club Provence La Vaillante Sporting Club Salonais
AGIUS Christophe	Directeur

Excusés:

COMPARETTI M. Dominique JABOULIN Sophie SAPIN Marc	Vice-Présidente – La Foulée Salonaise Représentante du sport scolaire Club des Nageurs Salonais/Personnalité du sport
--	---





Arnaud remercie les personnes présentes et ouvre la réunion à 18h05.

Utilisation des infrastructures sportives pendant la période confinement

Arnaud demande à Jean Pierre de faire un résumé des mesures prises par le service des sports depuis le début de la phase de confinement.

Jean Pierre rappelle que depuis le vendredi 30 octobre à 00h00 la totalité des installations sportives est fermée sauf pour :

- La pratique du sport scolaire
- Celle du sport sur ordonnance et celle du sport handicap

Benoit Contensuzas demande pourquoi les activités périscolaires sont arrêtées alors qu'elles sont permises par le décret.

Jean Pierre répond que c'est une décision municipale.

Christophe lui précise que cette mesure a été prise par la municipalité pour éviter les brassages entre classes à l'issue des cours.

Benoit s'étonne alors que les activités des Associations Sportives Scolaires continuent.

Jean Pierre répond qu'il s'agit d'une activité scolaire et donc autorisée.

Par ailleurs il regrette de ne pas avoir eu de retour du service des sports quant à sa demande de pouvoir faire continuer une pratique de sport en plein air à des athlètes handicapés de son club.

Il lui est conseillé de se rapprocher du bureau des sports.





Pascal Jacques regrette qu'il ne puisse compenser en extérieur des pratiques sportives habituellement exercées en intérieur.

Jean Pierre lui rappelle que toutes activités des associations sportives sont interdites qu'elles soient à l'intérieur ou en plein air.

Christophe indique que le dispositif Sport Handicap 13 à destination des pensionnaires de l'AGAPEI NO 13 reprendra avec l'activité tennis en plein air, avec l'accord du service des sports, le vendredi 13 novembre.

Il précise que les éducateurs seront masqués, les mesures préconisées par les professionnels de l'AGAPEI respectées et les différents établissements (ESAT / IME...) non rassemblés.

La situation du dispositif APSO

Arnaud demande ensuite à Christophe d'évoquer la reprise du dispositif APSO.

Auparavant il rappelle que dans ce dispositif, comme dans Sport Handicap 13 ou dans les différents dispositifs permettant de faire découvrir le sport dans les Quartiers Prioritaires de la Ville l'OMS fait appel aux éducateurs diplômés des associations sportives locales.

Il souligne que les budgets associés au dispositif APSO ont permis de financer une partie des charges de personnel de l'OMS.

Christophe précise que le dispositif Sport Santé salonais, l'APSO mis en place par le service Santé est un des plus pertinents de France, récompensé par une distinction nationale.

Il indique que la saison 2020/2021 a repris le 28 septembre avec des conditions sanitaires précises, édictées par le Docteur référent Mme D'Alessandro, rendant plus complexe sa mise en place.





Il souligne la qualité du travail réalisé par Valérie et Cécile et l'aide du service santé (Nathalie et Elodie) pour assurer un démarrage dans les meilleures conditions.

Il précise que pour l'instant la priorité est donnée aux activités extérieures en petits groupes et qu'une réflexion constructive est entamée avec Julien Cardonna pour envisager des solutions de replis au fur et à mesure que les journées seront plus courtes et que le froid arrivera, sachant que les infrastructures scolaires ne sont plus utilisables le soir par les associations.

Il indique que des salles ont été validées par le Dr d'Alessandro et la non utilisation par les clubs permettra d'avoir de les mettre à la disposition de l'APSO.

Il remercie Julien Cardonna qui est toujours à l'écoute de l'OMS pour trouver des solutions.

Claude Barbi demande comment se passera le dispositif APSO lorsque les clubs reprendront leur activité.

Arnaud ajoute que les infrastructures scolaires seront à nouveaux disponibles le mercredi.

Christophe rappelle que l'an passé ce sont environ 300 bénéficiaires qui avaient intégré le dispositif et que cette année le nombre d'adhérents risque d'être inférieur compte tenu de la peur de certains pratiquants.

Il précise que dans cette optique l'équilibre financier du dispositif risque d'être compliqué et qu'il faudra peut-être réfléchir à une petite réorganisation.

Christophe précise que les planning des dispositifs APSO INITIATION et EVOLUTION seront annexés au présent compte rendu afin de montrer aux lecteurs du présent compte rendu le nombre de disciplines proposées et la variété des éducateurs issus des associations sportives salonnaises ou du service des sports (ETAPS).

Saïd propose de licencier à la FFB les participants de l'APSO qui ont choisi l'activité boxe dispensée par l'éducateur du Boxing Club Salonnais.



Compte rendu de la réunion du 6 novembre 2020 – Visioconférence



Il explique que plusieurs licenciés sport santé inscrits dans son association pourraient lui permettre d'obtenir des subventions supplémentaires.

Christophe lui précise que l'APSO n'est pas en mesure de payer cette licence et qu'il doute que les bénéficiaires du dispositif envisagent de la régler.

Saïd précise que le club pourrait l'offrir.

Arnaud, même s'il craint que cette prise de licence puisse semer le doute dans l'esprit des bénéficiaires de l'APSO, propose de prendre du recul pour réfléchir à cette proposition.

Pour conclure sur ce sujet Arnaud rappelle aux clubs facturant leurs prestations qu'un formalisme précis est à respecter lors de toute transmission de facture à l'OMS ou à d'autres partenaires.

Dans cette optique une facture type, comprenant les mentions obligatoires est proposée aux clubs en annexe du présent compte rendu.

La règle de déontologie à respecter pour les publications d'articles de journaux

Arnaud rappelle l'intérêt pour les clubs de bénéficier d'une information régulière dans la presse écrite.

Comme le faisait régulièrement Christophe il indique que les salonais n'achèteront plus le journal s'ils ont la possibilité de lire gratuitement sur les réseaux sociaux.

Il propose donc aux responsables de la communication des clubs de respecter la règle d'une publication à J+1 pour les articles de La Provence et à J+7 pour ceux du Régional.

Il suggère de ne publier le jour même que le titre de l'article pour donner au lecteur l'envie d'aller acheter le journal en kiosque.





Résultat du challenge Brioches Papillons Blancs

Arnaud félicite les responsables de clubs pour leur participation à la traditionnelle vente des brioches effectuée habituellement en ville par l'association Les Papillons Blancs.

Il passe la parole à Christophe pour détailler le résultat de la campagne menée par l'OMS.

Ce dernier précise que 412 brioches ont été achetées par des associations sportives (Boxing Club Salonais, OJS, Foulée Salonnaise, La Boule du Pélican de Pélissanne, SBF, Salon Triathlon, Salon Hockey Club, Club de Tir Salonais, ACS, Provence Sport Taekwondo, Badminton Salonais, Centre Equestre Salonais, Nostra Tennis Club, Salon Handball Club Provence, Sapela et MJC), partenaires (M Toto School) des particuliers (JP Belières, Guillaume Corral et Valérie Langlet) et les services de la Mairie de David Ytier.

Il précise que si toutes les associations sportives salonnaises n'ont pas participé à cette opération il sait qu'il pourra compter sur d'autres lors d'un prochain challenge caritatif.

Bilan des stages 100% gratuits et des Olympiades des centres sociaux des vacances de Toussaint

Christophe précise que les parents de jeunes salonnais ont pu inscrire leurs enfants à des activités sportives dispensées par les éducateurs sportifs des clubs les 26, 27, 28 et 29 octobre.

Il indique que ces découvertes étaient 100 % gratuites et les clubs dédommagés en fonction du diplôme de leurs éducateurs.





Le double objectif est de donner l'envie aux enfants de rejoindre le club et aux éducateurs, via leur club, de recevoir une prestation financière.



Le Club de Tir Salonais, Le Kick – Boxing K-1 Rules (Dernier né des clubs salonais), le Provence Sport Taekwondo, Le Nostra Tennis Club via Fête le Mur, L'Académie de Boxe Française, le Badminton Salonais, Le SBF (dont la première participation a été appréciée des enfants), le Centre Equestre Salonais, le Sapela Basket 13, l'Athlétic Club Salonais, le Salon Handball Club Provence, le BMX Salonais) ont participé aux stages de Toussaint.

Christophe souligne que des activités ont également été proposées aux enfants des centres sociaux Aagesc et Mosaïque.

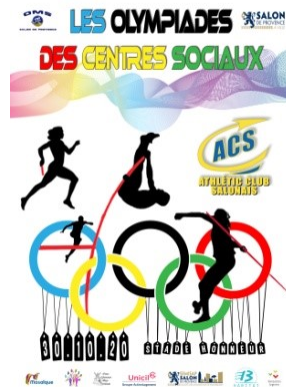


Compte rendu de la réunion du 6 novembre 2020 – Visioconférence



**OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS
SALON DE PROVENCE**

Le 30 octobre se sont déroulées les Olympiades, Athlétisme, de ces mêmes centres sociaux, orchestrées par Martial Laigle et les bénévoles de l'ACS, épaulé par l'inamovible Khaled Beghouach mis à disposition par le service des sports.



Compte tenu du contexte sanitaire il précise que pour la première fois depuis 2015 les adhérents des centres sociaux n'ont pas été mélangés.

Une première session a été effectuée avec des enfants de l'Aagesc et une seconde l'après-midi avec ceux de la Mosaïque et du Vieux Moulin.

Christophe remercie Jean Pierre Belières d'être venu remettre les médailles aux enfants de la Mosaïque et du Vieux Moulin et à David Ytier, à l'équipe de la Métropole Aix Marseille Provence et aux bailleurs sociaux salonais pour leur soutien financier constant depuis 2015.



Compte rendu de la réunion du 6 novembre 2020 – Visioconférence



Communication de l'OMS (refonte du site, charte graphique, logo, ...)

Arnaud explique qu'une réflexion est entamée quant à la refonte de la communication globale de l'OMS. Il précise que le logo qui date de 2014 commence à vieillir et qu'il serait également peut être opportun de repenser le site internet.

Il précise qu'une charte graphique cohérente, suivant un fil conducteur, serait nécessaire, notamment pour identifier clairement les différents dispositifs mis en place depuis six ans.

Il n'est pas sûr que le grand public identifie nos actions à notre association.

Il précise que la société Brief & Cie, dirigée par Valérie Rousseau qui avait collaboré bénévolement à MY 40 en 2016 a été sollicitée.

Il indique que d'autres devis seront demandés pour comparaison.

Il précise que Valérie Rousseau travaille depuis plusieurs années avec le Boxing Club Salonais.

Saïd, questionné sur les bienfaits de cette collaboration estime que le club est passé de « l'ombre à la lumière » grâce au travail de Valérie.

La démission de Martial et la réflexion de son remplacement

Arnaud indique que Martial Laigle, dont un CDI avait été signé début septembre, a décidé de démissionner courant octobre.

Il regrette ce départ alors qu'un engagement réciproque de collaboration avait été envisagé entre les deux parties.

Il rappelle que Martial avait été recruté pour assurer la coordination de différents dispositifs et y participer sur le terrain.

Si différentes pistes de remplacement sont envisageables Arnaud indique que l'OMS se laisse un peu de temps pour savoir s'il y a besoin d'un intervenant OMS.





Dossier sur le développement de la pratique féminine du sport

Arnaud indique qu'un dossier de subvention (Impact 2024) relatif au développement du sport féminin a été déposé auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Christophe ajoute que là encore la volonté de l'OMS est de faire bénéficier les clubs des retombées positives de la mise en place d'un tel dispositif.

Dossier de subventions municipales

Arnaud donne la parole à David Ytier.

David indique que les dossiers, légèrement revus sur la forme, sont en ligne sur la page Vie Associative de du site de la Ville.

Il précise que les clubs ont jusqu'au 19 / 12 pour déposer leur demande de fonctionnement.

Concernant les demandes de projets, il incite les responsables d'associations sportives à les déposer au fil de l'eau et ne pas attendre la sortie de la crise sanitaire pour le faire.

Il indique que les ajustements nécessaires quant aux subventions de fonctionnement n-1 ont été effectués et qu'il se tient à la disposition des derniers clubs qui souhaiteraient obtenir des précisions sur ce point.

Il précise qu'il reste à la disposition des clubs qui souhaiteraient obtenir des acomptes.

Il rappelle aux clubs qui souhaitent faire évoluer les critères d'attribution de subvention qu'ils ont la possibilité de réactiver la commission dédiée à cette thématique au sein de l'OMS.

S'ensuit une discussion autour du critère du nombre de licenciés susceptible de faire baisser la subvention globale de certains clubs plus que d'autres. Cette année étant exceptionnelle à cause de la crise sanitaire, certains clubs ont peur que l'impact ne soit pas le même suivant les activités proposées.

Arnaud précise que l'impact à la baisse sur le nombre de licenciés est commun à l'ensemble des clubs et qu'il ne pense pas que cela affecte énormément la subvention.





Néanmoins, afin de rassurer les clubs, Arnaud suggère un gel de ce critère pour l'année en cours afin qu'il n'affecte pas la demande de subventions pour cette saison particulière.

David confirme que cette idée est réalisable et précise que le nombre de licenciés de l'année en cours devra tout de même être renseigné afin d'avoir un aperçu de l'impact Covid.

Cette suggestion est validée à l'unanimité par les participants à la réunion.

Saïd demande si les clubs peuvent se rapprocher de Cécile pour les aider dans la construction de leurs dossiers de subvention.

Arnaud précise que cette fonction de l'OMS est essentielle mais demande un peu de temps car pour l'instant Cécile travaille énormément à la structuration de notre association.

Il indique que d'ici quelques mois cet objectif d'accompagnement pourrait être opérationnel.

Christophe rappelle la possibilité d'être accompagné gratuitement par Olivier Bals (Société Noitulos / Solution) partenaire de l'OMS.

A titre de rappel il indique que le Centre Equestre Salonais, accompagné par Olivier a bénéficié l'an passé de subventions jusqu'alors jamais envisagées.

Christophe se tient à disposition des clubs pour une mise en relation.

Salle de l'OMS à l'Atrium (Ex 108)

Arnaud effectue un historique de cette salle.

Il précise que celle-ci a été mise à disposition de l'OMS, par la municipalité, pour la tenue de ses réunions et le prêt aux associations de la ville.

Compte tenu du nombre de réunions OMS effectuées chaque année (8 en moyenne) et du peu de demandes des clubs Arnaud et Christophe proposent de céder cette salle municipale, avec l'accord de David Ytier, au Badminton Salonais à usage de siège.





Arnaud consulte les clubs pour cette cession en leur précisant qu'il serait fixé comme règle au Badminton Salonais de la prêter à l'OMS et/ou à des clubs demandeurs pour des formations ou réunions. Il précise que la proximité du Gymnase de Coubertin serait idéale pour le Badminton Salonais.

Pascal Jacques du Salon Tennis de Table avoue ne pas savoir que cette salle pouvait être prêtée aux associations sportives.

Arnaud demande si quelqu'un s'oppose à cette proposition. Personne n'étant contre cette proposition la salle OMS est cédée au Badminton Salonais.

Nadège Sasso, bénéficiaire de la salle voisine de celle de l'OMS à l'Atrium regrette que les plages horaires d'utilisation du complexe ne permettent pas une utilisation optimale de son siège.

David promet à la présidente du GR Salon Grans d'étudier la question.

Nadège demande en parallèle à ce que le Salon Badminton, en cas de récupération de la salle OMS, continue à lui laisser un droit de sortie coté parking de la bibliothèque.

David demande enfin à l'OMS d'effectuer un nouveau recensement auprès des clubs de leurs besoins en matière de siège et de lieux de stockage.

Arnaud clôture la séance à 19h30 faute de pouvoir inviter les participants au traditionnel apéritif leur souhaite une belle soirée et un bon courage pour cette période sportivement et humainement compliquée.

Le Président de l'OMS
Arnaud Caugant

Le Secrétaire
Chazeau Laïneur-Lothaire



Compte rendu de la réunion du 6 novembre 2020 – Visioconférence